COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des Arrondissement de délibérations du Conseil Municipal

Strasbourg

Séance du lundi 10 mars 2025

Nombre de

conseillers élus :

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

29

Conseillers en fonction:

29

Conseillers présents:

22

III - AFFAIRES FINANCIERES

2025 – 20 (5): Demande de subvention Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) / Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire à Prévert - Tranche 2

Rapport au Conseil Municipal:

Considérant que la Commune d'Oberhausbergen a sollicité des aides financières auprès de différents partenaires sur la base du montant qui était estimé à 7 432 534,81 € HT de travaux;

Considérant que le coût prévisionnel des travaux sur le projet définitif et les retours de la consultation des entreprises amène à un coût estimatif du projet à 7 783 416,58 € HT;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le plan de financement pour les demandes de subventions auprès de l'Etat pour la Tranche 2 du projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel actualisé de l'opération de construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire à Prévert - Tranche 2 cidessous:

PLAN DE FINANCEMENT	%	Montant
Subvention CAF (notifiée)	9,68 %	753 600,00 €
Subvention DSIL TR 1 (notifiée)	3,85 %	300 000,00 €
Subvention DSIL/DETR TR 2 (demande en cours)	24,41 %	1 900 000,00 €
Subvention CEA (notifiée)	6,24 %	485 954,00 €
Subvention Adème (notifiée)	0,66 %	51 340,00 €
Subvention Agence de l'eau (notifiée)	2,87 %	223 537,00 €
Subvention Climaxion (notifiée)	0,08 %	6 750,00 €
Emprunts	38,54 %	3 000 000,00 €
Fonds propres de la commune	35,83 %	1 062 235,58 €
Total (coût estimatif du projet)		7 783 416 58 €

REÇU EN PREFECTURE

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter des aides financières auprès de l'Etat pour la Tranche 2 du projet sur la base du plan de financement prévisionnel, et à signer tout document ou convention en ce sens.

Adoptée à la majorité 27 voix pour 1 abstention (M. LOTZ)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire de séance,

Sofiane AIT IKHLEF